

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision concernant des ressources d'adressage

Le 26 novembre 2009, l'Office fédéral de la communication a, en l'affaire *AtlasVox SA*, anciennement: *c/o Etude François Clerc, avenue de Tivoli 3, 1701 Fribourg*, actuellement sans domicile connu, rendu la décision suivante:

1. Le Carrier Selection Code (CSC) 10709, ainsi que le paramètre de communication NSPC 1850 sont révoqués et mis hors service dans les 30 jours qui suivent la publication de la présente décision.
2. La procédure de révocation relative aux numéros attribués individuellement selon la liste annexée, ouverte par publication dans la Feuille fédérale n° 40 du 6 octobre 2009, est rayée du rôle, vu qu'elle est devenue sans objet.
3. Verizon Switzerland SA et Swisscom (Suisse) SA sont sommées de mettre hors service le Carrier Selection Code (CSC) 10709 et le paramètre de communication NSPC 1850 dans un délai de trois jours ouvrables dès la réception de la demande écrite de la part de l'OFCOM.
4. Les émoluments s'élèvent à 780 francs et sont mis à la charge de AtlasVox SA. Ils doivent être acquittés dans les 30 jours qui suivent l'entrée en force de la décision.
5. La présente décision est notifiée à AtlasVox SA, par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours à compter de la présente notification dans la Feuille fédérale. Ce délai ne court pas du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement, du 15 juillet au 15 août inclusivement et du 18 décembre au 2 janvier inclusivement. Le mémoire de recours est adressé au Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14.

Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains.

Office fédéral de la communication

La décision mentionnée peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienna
Téléphone +41 (0)32 327 55 11
Fax direct +41 (0)32 327 55 49